

AVIS CESEC N°2018-07¹

Relatif à

La Feuille de route de l'Agence du tourisme de la Corse 2018-2021

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 06 avril 2018 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur *la feuille de route de l'Agence du tourisme de la Corse 2018-2021* ;

Après avoir entendu Madame Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Agence du tourisme de la Corse, accompagnée de ses collaborateurs, Monsieur Daniel CHARAVIN, Directeur et de Monsieur Jean-Marie COTONI, Directeur Général Adjoint ;

Sur rapport de Madame Louise NICOLAI, pour la commission développement économique, tourisme, affaires sociales, emploi et prospective ;

Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, Réuni en séance plénière le 24 avril à Ajaccio,

L'activité touristique représente une part significative dans le PIB insulaire (24% hors transport)². Elle est essentiel dans la création de richesse du secteur privé et constitue un effet de levier sur de nombreux autres secteurs économiques (agriculture, agroalimentaire, transport, BTP, culture...), sur l'emploi, ainsi que sur les finances publiques.

Toutefois, ce secteur du tourisme est très concurrentiel, sensible aux mutations (évolutions des pratiques de consommation et des technologies de l'information et de la communication...) aux évolutions géopolitiques et vulnérable aux situations de crises, ainsi qu'aux aléas environnementaux.

L'enjeu posé par la feuille de route, dont il convient de souligner l'objectivité de l'analyse et du diagnostic, est de permettre à la Corse de prendre sa part de valeur ajoutée, de rester compétitive tout en s'assurant de la préservation de sa ressource et du mieux-être des populations.

¹ Avis 2018-07 voté à l'unanimité des suffrages exprimés

Votants : 40

Abstentions : 7

Pour : 33

² Source DGIS-INSEE

L'orientation proposée consiste, à moyen terme, à accompagner le territoire, pour faire de la Corse une destination durable. Il s'agit de valoriser et de développer les potentialités de l'île, notamment la qualité et la préservation de son environnement qui constituent aujourd'hui un avantage comparatif par rapport aux autres destinations.

La trajectoire annoncée suppose une implication et une mobilisation des politiques publiques pour développer les potentialités encore sous exploitées, politiques publiques qui devront intervenir dans plusieurs domaines: infrastructures de transport ; aménagement du territoire ; services publics de l'eau, de l'énergie, des déchets ; équipements culturels et d'animation locale...

Pour relever ce défi de tourisme durable, la feuille de route identifie un ensemble de problématiques auxquelles notre territoire est confronté, cible un certain nombre de leviers à actionner et fixe des objectifs.

Les objectifs :

- Ne pas accentuer la pointe saisonnière ;
- Viser un taux de croissance mesuré hors saison estivale de l'ordre de 3% par an par le développement de filières tels le tourisme d'affaire, le tourisme de bien être, avec les activités de loisirs, le tourisme patrimonial et culturel ;
- Augmenter les retombées financières par touriste en développant la part de clientèle étrangère pour la porter à 35% en 3 ans ;
- Maitriser et diminuer l'impact environnemental en termes de consommation d'énergie, de production de déchets non recyclés et de consommation d'eau potable ;
- Rééquilibrer la part des emplois annuels et celle des emplois saisonniers ;
- Marquer la Corse comme une destination responsable et durable à l'international, au national, au local aux yeux de tous.

Les problématiques :

- L'accessibilité saisonnière et les prix ;
- L'accueil, la formation et l'emploi ;
- Les stratégies numériques territoriales ;
- Les moyens alloués à la promotion touristique ;
- L'organisation territoriale du tourisme et sa gouvernance ;
- Les moyens en ingénierie et en investissement ;
- Les dispositifs financiers et fiscaux ;
- L'adaptation des établissements ;
- La gestion du patrimoine environnemental.

Des leviers sont identifiés supposant entre autres des aménagements législatifs et réglementaires pour améliorer la compétitivité des entreprises touristiques, pour avoir une politique fiscale et environnementale plus incitative et pour renforcer la compétence tourisme.

De même, la question de l'évolution de l'agence du tourisme de la Corse (ATC) est posée comme une nécessité pour appréhender les mutations opérées dans le domaine du tourisme, notamment à travers les volets « ressources humaines », « ressources digitales » et « ressources financières ».

Le CESEC de Corse relève l'objectivité de l'état des lieux dressé. Il partage le constat et l'ambition affichés dans la feuille de route 2018-2022, à savoir la construction d'une politique touristique durable et novatrice pour faire de la Corse l'île verte de la méditerranée.

Il s'inquiète du développement substantiel de l'économie collaboratrice qui fragilise les opérateurs touristiques soumis à des contraintes et des normes notamment en termes de sécurité, d'accessibilité et de fiscalité.

La question de la connaissance de la réalité du produit net de ce secteur est toujours posée car l'évaluation des impacts, les coûts d'équipement, d'infrastructures...ne sont pas appréhendés. Le CESEC prend acte de la démarche initiée et défendue par Madame la Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse pour la création d'un compte satellite du tourisme.

La mise en synergie et la collaboration entre le plus grand nombre d'acteurs, qui sont insuffisantes aujourd'hui, doivent être recherchées, pour alimenter et partager le diagnostic, réfléchir à des actions pour une mise en œuvre effective et une adéquation des moyens.

Ainsi, le CESEC soulève que les institutions en charge de la gestion des espaces sont nombreuses et la question des modalités de gestion peu abordée notamment avec les professionnels de pleine nature, ainsi que les associations de revitalisation à l'architecture et au cadre de vie.

La culture, dans les stratégies touristiques, est trop souvent réduite au passé et à l'accompagnement de groupe. Les acteurs culturels souhaitent être davantage associés pour définir des contenus culturels.

Le CESEC, par la voix des associations de protection de la nature et de défense de l'environnement, alerte la collectivité de Corse sur la multiplication des constructions illégales en zones protégées, liée à l'industrie touristique et à l'économie du résidentiel secondaire.

Il y a urgence à agir en synergie entre la Collectivité de Corse et l'Etat pour faire respecter les lois de l'urbanisme et de l'environnement, les orientations du PADDUC de la Corse et de refuser d'y déroger pour tout motif économique.

Il s'agira aussi de veiller à ce que des actions mises en œuvre par certains acteurs ne créent pas des contradictions entre les politiques publiques, mais qu'il y ait une véritable démarche de concertation et de coopération.

C'est le cas du développement du tourisme de croisière qui génère d'importants effets négatifs sur le plan environnemental et en termes de santé publique. Le CESEC encourage à réfléchir à des mesures incitatives.

La problématique constante de ce secteur d'activité, du fait de la saisonnalité, est la situation de précarité dans laquelle se trouve le personnel saisonnier. Les poches de précarité les plus importantes se situent dans les zones touristiques.

L'objectif recherché d'étalement de la saison, qui répond aux besoins et aux attentes des professionnels du tourisme, devra bénéficier aussi aux salariés. La recherche d'outils et de moyens doit être une priorité.

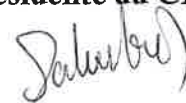
La formation continue est un enjeu fort, un challenge tout aussi important que la formation initiale. Les métiers du tourisme sont aussi concernés par tout un ensemble d'évolutions (le numérique, le tourisme durable...) qui doivent être appréhendées par les professionnels.

Au titre de l'objectif de rééquilibrage spatial de l'activité touristique, une réflexion pourrait être engagée avec les communes et intercommunalités pour identifier des villages étapes qui s'inscriraient dans un réseau et qui participeraient d'une valorisation des ressources patrimoniales, agricoles, et environnementales des territoires.

Pour le CESEC de Corse l'enjeu, pour un tourisme durable, sera de parvenir à une mutation culturelle, de faire évoluer les mentalités sur la conception du tourisme.

Notre capital environnemental, patrimonial, le patrimoine bâti ancien qui constitue l'identité de nos villes et de nos villages sont les principaux facteurs d'attractivité. La préservation et la protection de cette ressource notre « fonds de commerce ». La concertation, la plus large possible, du secteur public et du secteur privé à cette démarche de construction doit être une priorité.

La Vice-présidente du CESEC de Corse,



Marie-Josée SALVATORI